



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
4 novembre 2009
Original : français

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 6 octobre 2009, à 10 heures

Président : M. Penke (Lettonie)

Sommaire

Point 61 de l'ordre du jour : Développement social (*suite*)

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille (*suite*)
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 7.

Point 61 de l'ordre du jour : Développement social (*suite*) (A/64/180 et A/64/65)

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*) (A/64/157, A/64/158 et A/64/158/Corr.1)**
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille (*suite*) (A/64/61-E/2009/3, A/64/132, A/64/132/Corr.1 et A/64/134)**
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*) (A/64/127)**

1. **M. Duarte** (Portugal), s'exprimant au nom de la jeunesse portugaise, dit que le Portugal a beaucoup fait pour aider ses jeunes à s'adapter aux mutations de leur environnement social, économique et culturel, en encourageant les jeunes travailleurs et étudiants à se rendre à l'étranger pour leurs loisirs, leurs études ou leur carrière, en soutenant les jeunes entrepreneurs, en promouvant les technologies de l'information et des communications pour créer une société du savoir sans exclusive, en fondant ses politiques et programmes en faveur de la jeunesse sur les principes d'action énoncés dans la stratégie de Lisbonne et en chargeant deux organismes publics d'en assurer le suivi. Toutefois, à cause de la crise actuelle, les jeunes Portugais voient leur entrée dans la vie adulte compliquée par la difficulté de trouver un emploi qualifié, des conditions de travail décentes et un logement abordable. Sur le plan de l'éducation, le Gouvernement doit non seulement lutter contre les échecs et le décrochage scolaires mais aussi s'employer à réformer le système d'enseignement supérieur pour favoriser l'égalité des chances. Les jeunes Portugais ont à présent la possibilité de participer aux processus décisionnels locaux par le biais des conseils locaux de la jeunesse. Ils demandent toutefois que soient créés des conseils régionaux qui leur permettent de dialoguer avec les décideurs régionaux, nationaux et internationaux.

2. La jeunesse portugaise estime que les politiques et programmes de jeunesse doivent être mis en œuvre

avec le concours des organisations de jeunes, des collectivités locales, des écoles, des clubs de sport, des autorités de tous niveaux et de toute autre partie prenante. Elle demande à l'Organisation des Nations Unies et aux États Membres de s'engager en faveur des jeunes, en mettant en œuvre une politique mondiale intersectorielle visant à améliorer la situation des jeunes et à renforcer leur rôle dans la société.

3. **M^{me} Büning** (Allemagne), s'exprimant au nom de la jeunesse allemande, dit que les quatre sujets qui dominent ses préoccupations sont les changements climatiques, l'éducation, la participation effective des jeunes et les droits des jeunes dans le monde entier. Ressentant avec acuité les effets des changements climatiques, qui somme toute sont le fait de l'homme, les jeunes Allemands se sont rangés aux côtés des jeunes du monde entier sous la bannière de la lutte contre les changements climatiques. Toutefois, leur engagement n'a de sens que si les États assument leur responsabilité en concluant au Sommet de Copenhague un accord sur le climat, qui associe les jeunes dans la lutte contre les changements climatiques et qui impose l'enseignement écologique dans les cursus scolaires et extrascolaires.

4. Considérant que, comme l'éducation scolaire, l'éducation extrascolaire, qui est généralement dispensée par les associations indépendantes ou caritatives, aide les jeunes à se forger une identité et à devenir des membres responsables de la société, la jeunesse allemande demande aux pouvoirs publics et autres parties prenantes d'apporter un soutien aux associations bénévoles et de raviver ainsi l'engagement des jeunes dans le bénévolat.

5. **M. Mohrs** (Allemagne), s'exprimant également au nom de la jeunesse allemande, poursuit en déclarant que les jeunes étant les mieux à même de savoir ce qu'il faut changer pour améliorer leur situation, il faut renforcer leur participation aux processus décisionnels aux niveaux local, national et international et les intégrer aux délégations représentant leur pays auprès des instances internationales. Considérant que la participation aux élections, principal instrument de démocratie, est d'une importance primordiale, la jeunesse allemande demande que la majorité électorale soit ramenée à 15 ans, que le droit de vote et le droit d'éligibilité soient liés à la résidence et non à la nationalité et que tous les jeunes soient dûment informés à cet égard par les médias indépendants.

6. Mesurant pleinement les difficultés à passer de l'enfance à l'âge adulte, la jeunesse allemande réclame l'adoption d'une convention mondiale sur les droits des jeunes qui leur donne la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel, protège leurs droits et garantisse leur autonomie, leur santé, leur droit à un emploi décent et à l'éducation et leur droit au logement. Elle demande que soit adopté un programme ambitieux en vue de la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et que toutes les parties prenantes assument leurs responsabilités selon les principes de la bonne gouvernance et de la viabilité.

7. **M^{me} Wallberg** (Suède), s'exprimant au nom de la jeunesse suédoise, dit que le développement durable pour tous, qui suppose la possibilité de vivre en bonne santé et de participer aux décisions politiques, doit être guidé par l'esprit de solidarité et le désir d'œuvrer au bien commun. La jeunesse suédoise considère que le droit de vivre sa sexualité est primordial à la santé et au bien-être et va de pair avec l'égalité des sexes, tout en reconnaissant qu'il faut prendre conscience des risques potentiels. Estimant qu'il n'est possible de participer pleinement à la vie de la société qu'en étant en bonne santé et que participer aux prises de décisions revient à prendre sa santé en main, elle demande aux pouvoirs publics de favoriser la participation des jeunes en soutenant les organisations qui les représentent. Parce qu'ils ont des solutions à proposer, portent en eux l'esprit d'entreprise et d'innovation, et refusent de vivre dans un monde qu'ils n'ont pas aidé à construire, les jeunes demandent à être associés aux processus décisionnels à tous les niveaux pour pouvoir façonner leur propre avenir en aidant à la réalisation des droits de l'homme et au développement durable.

8. **M. Varney** (Australie), s'exprimant au nom de la jeunesse australienne, dit que d'un bout à l'autre du territoire national, de jeunes Australiens ont vu leur existence entièrement bouleversée par des catastrophes sans précédent dues aux changements climatiques et vivent dans la crainte que les feux de brousse, les canicules, les inondations dues à l'élévation du niveau des mers ne deviennent monnaie courante. Non contente de s'engager avec fougue dans des initiatives locales, la jeunesse australienne a lancé la plus grande campagne d'action de jeunes pour le climat afin de demander aux dirigeants mondiaux de conclure un accord ambitieux, juste et contraignant exigeant

notamment une réduction d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020.

9. Comme les jeunes de bien d'autres pays, les jeunes Australiens veulent contribuer utilement à la société. Il leur a fallu, pour cela, surmonter bien des obstacles en s'engageant dans des initiatives communautaires visant à établir l'égalité entre tous les jeunes et à faciliter les relations interculturelles pour se faire entendre d'une seule voix. Ils ont été aidés par l'État qui, en organisant un forum pour tous les jeunes, y compris les exclus et les sans-abri, leur ont donné l'espoir de pouvoir jouer un rôle influent dans leur communauté. Ils demandent aux décideurs du monde entier d'agir énergiquement pour lutter contre les changements climatiques et léguer aux générations futures un monde digne d'elles.

10. **M. Shwaikh** (Irak) dit que le Gouvernement iraïen s'efforce d'assurer l'égalité des chances, de satisfaire aux besoins de tous, de combler les inégalités sociales et de rétablir l'équilibre dans la vie des citoyens iraïens qui n'en finissent plus de pâtir des guerres et des sanctions économiques. Malgré les ressources dont dispose le pays, le développement économique est difficile car toute l'infrastructure a été détruite. Le Gouvernement iraïen s'efforce cependant d'améliorer le niveau de vie de la population en relançant l'économie, et d'atténuer la pauvreté en créant des emplois, en augmentant les salaires des fonctionnaires et en améliorant la protection sociale des personnes inactives (veuves, orphelins, personnes âgées et personnes ayant des besoins spécifiques). Il a créé un fonds d'appui aux pauvres et des fonds d'aide au développement pour les zones rurales isolées, mis en place des programmes visant à améliorer le niveau de vie des ménages et à les aider à s'adapter aux mutations sociales. Des mesures ont été prises pour renforcer la sécurité et améliorer l'accès à la justice et à l'assistance juridique. L'État s'emploie à améliorer les services de santé de base, de vaccination et de santé mentale, à renforcer les structures sanitaires en faisant appel au secteur privé, à assurer la distribution de médicaments, à améliorer la recherche et à encourager le retour des médecins iraïens réfugiés à l'étranger. Pour améliorer la qualité de l'enseignement primaire et secondaire, des formations sont dispensées aux enseignants et les équipements scolaires sont renforcés. Les étudiants et les enseignants sont initiés aux technologies de pointe et aux travaux de recherche internationaux. L'enveloppe budgétaire des bourses

d'études à l'étranger a été augmentée. L'Iraq espère pouvoir progresser davantage sur le plan du développement social indispensable à l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région, ce qu'il ne peut faire sans l'appui de la communauté internationale.

11. **M^{me} Sodov** (Mongolie) dit que face aux crises financière, alimentaire et pétrolière actuelles qui, conjuguées aux changements climatiques, réduisent à néant les progrès faits dans la réalisation des OMD par leurs répercussions directes et tenaces sur la vie et les moyens de subsistance des populations, les coopératives peuvent contribuer au développement économique et social. Elles favorisent en effet l'esprit d'entreprise, la création d'emplois productifs, l'accroissement des revenus, l'atténuation de la pauvreté et l'intégration sociale, la protection sociale et le développement communautaire. Elles permettent à chacun de maîtriser ses moyens de subsistance et de participer au développement économique et social. Les premières coopératives mongoles sont devenues, lorsque le pays est passé de l'économie planifiée à l'économie de marché, des associations autonomes cogérées et démocratiquement contrôlées par leurs membres. Le Gouvernement mongole a pris un certain nombre de mesures visant à créer un cadre législatif et réglementaire solide et des conditions propices à la mise en place de nouvelles coopératives. Le pays dispose d'une loi relative aux coopératives et d'une loi d'exemption des droits de douanes et des taxes sur les équipements et pièces détachées destinés aux petites et moyennes entreprises, dont les coopératives. Dans son programme national de développement des coopératives pour la période 2009-2017, le Gouvernement envisage de créer un cadre juridique favorable, de fournir un appui économique et financier et de favoriser les investissements, de renforcer la participation des parties intéressées, de créer un réseau de vente et de promouvoir la formation. Grâce à ces mesures, le nombre de coopératives a augmenté, et quelque 50 000 emplois ont été créés dans divers secteurs. La délégation mongole espère mobiliser l'appui nécessaire pour que soit proclamée l'Année internationale des coopératives.

12. **M. Al-Shami** (Yémen) dit que les crises financière, économique, énergétique et écologique actuelles constituent une menace pour le développement économique et social et que la coopération internationale doit être renforcée afin d'y faire face, notamment dans les pays en développement

et les pays les moins avancés. Le Yémen est lui-même confronté aux effets combinés de la croissance démographique, de la chute des revenus du pétrole et de la rareté des ressources, tout en étant l'un des plus petits bénéficiaires de l'assistance internationale. L'intervenant enjoint donc aux partenaires internationaux d'accroître leur aide. Le Gouvernement yéménite a pris plusieurs mesures en faveur des jeunes, comme la création d'un Ministère de la jeunesse et la mise en place d'un programme de développement des capacités pour la période 2006-2015. Sur le plan international, le Yémen s'est engagé à mettre en œuvre le Programme d'action mondial pour la jeunesse. En ce qui concerne les personnes handicapées, le Yémen, qui a participé à la rédaction de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, a été l'un des premiers États à la ratifier ainsi que le Protocole facultatif s'y rapportant. L'application de la Convention et du Protocole facultatif à l'échelon national a donné lieu à l'adoption de lois en faveur des droits des personnes handicapées, de leur accès à la formation et de leur participation au processus de développement ou encore de la loi n° 61 (1991) portant création d'un fonds spécial pour les personnes handicapées. Une stratégie nationale d'assistance aux personnes handicapées est également en cours d'élaboration. En outre, le Yémen a accueilli un grand nombre de réunions sur la question. Le Gouvernement yéménite a également pris des mesures législatives en faveur des personnes âgées et fait construire des maisons de retraite. Il travaille en outre à la formulation d'une stratégie nationale. Enfin, le Yémen participe aux efforts visant à mettre en application le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

13. **M. Al Habib** (République islamique d'Iran) se référant au rapport du Secrétaire général sur la situation sociale dans le monde en 2009 (A/64/158), dit que les crises mondiales actuelles remettent en cause les progrès réalisés jusqu'à présent, en particulier dans les pays en développement. Face à cette situation, le Gouvernement iranien demeure déterminé à respecter les engagements pris à Copenhague lors du Sommet mondial pour le développement social ainsi que les autres objectifs convenus à l'échelon international et en veut pour preuve les efforts que la République islamique d'Iran a déployés sur le plan national dans les domaines de la santé, de la lutte contre la pauvreté et de l'emploi.

14. Évoquant le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille (A/64/134) et l'article 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'intervenant insiste sur l'importance de la famille pour l'intégration sociale. La délégation iranienne se joint au Secrétaire général pour inviter les gouvernements à commencer les préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, en 2014, et à profiter de cette occasion pour promouvoir l'élaboration de politiques familiales. S'agissant des personnes âgées, l'Organisme de sécurité sociale et le Ministère de la protection sociale iraniens sont chargés, aux côtés d'autres entités gouvernementales et non gouvernementales, de traduire dans les faits les trois directions prioritaires retenues dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, en vue notamment de faire respecter les droits des personnes âgées, d'assurer leur sécurité économique et de garantir leur accès aux services de santé. En outre, le Centre de recherche iranien sur le vieillissement œuvre pour une meilleure compréhension des besoins sociaux et psychologiques des personnes âgées.

15. **M. Bhattarai** (Népal) insiste sur l'importance qu'il y a à réaliser pleinement les objectifs prioritaires relatifs au développement social et déclare qu'en matière de lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion, il conviendrait d'élargir le marché de l'emploi et d'adopter, dans les pays développés, une approche plus conciliante envers les travailleurs migrants venant des pays en développement. La communauté internationale doit également accroître son soutien financier et technique aux pays les moins développés, en particulier ceux qui sortent d'un conflit, et œuvrer de manière globale et concertée à régler les crises actuelles.

16. Le Gouvernement népalais a pris diverses mesures en faveur du développement social, notamment dans le cadre de son plan intérimaire de développement, en adoptant une démarche fondée sur les droits, comme prévu dans la constitution intérimaire du Népal. À cet égard, l'intervenant rappelle que les efforts nationaux doivent s'accompagner d'une collaboration aux niveaux régional et international en vue de promouvoir le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Le Gouvernement népalais élabore actuellement une politique nationale pour la jeunesse et s'est engagé à

faire participer les jeunes aux initiatives économiques et sociales. Il s'est donné en outre pour objectif d'éliminer l'analphabétisme et de rendre le système éducatif plus équitable et accessible à tous. Enfin, le Népal s'est doté d'une politique et d'un plan d'action nationaux en faveur des personnes handicapées, qui bénéficient désormais de nouvelles perspectives d'emploi dans la fonction publique.

17. **M. González** (Mexique), représentant la jeunesse mexicaine, accueille favorablement le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse (A/64/61-E/2009/3) et indique que le Mexique a participé activement à la réunion du groupe d'experts sur les questions relatives à la jeunesse organisée par le Département des affaires économiques et sociales en mai 2008, qui portait sur les objectifs et cibles figurant à l'annexe du rapport du Secrétaire général. Le Mexique participe également au programme de représentants de la jeunesse depuis cinq ans.

18. L'intervenant déclare que la jeunesse doit être considérée comme un agent actif de la transformation des sociétés et que la réalisation de progrès durables en matière de développement, notamment la réalisation des OMD, passe impérativement par une meilleure prise en compte des jeunes, sans pour autant négliger les autres secteurs prioritaires de la société. Outre les initiatives qu'il a prises dans ce sens au niveau national, le Gouvernement mexicain a décidé d'inviter tous les États Membres, les représentants de la société civile et les jeunes du monde entier à participer à une conférence internationale sur la jeunesse, qui se tiendra du 24 au 27 août 2010 à Mexico. Cette conférence aura pour objectifs de : définir les priorités en matière de politiques pour la jeunesse et le développement; promouvoir la création d'un mécanisme de suivi spécial pour les questions relatives à la jeunesse au sein du système des Nations Unies; favoriser le dialogue entre les organisations de la société civile et les gouvernements; et mettre en commun les expériences, les analyses, les stratégies et les pratiques de référence.

19. **Mme Sow** (Sénégal), évoquant les menaces et obstacles auxquels sont particulièrement confrontées les couches vulnérables de la population dans les pays en voie de développement, tels que l'extrême pauvreté, la hausse du prix du pétrole et des denrées alimentaires et les effets des changements climatiques, déclare que la question du développement est d'abord politique et

relève donc de la responsabilité des dirigeants. Les pays en développement doivent s'engager à mieux gouverner et à investir dans la santé et l'éducation, tandis que les pays développés doivent leur prêter soutien en allégeant le fardeau de la dette et en aidant à instaurer un régime de commerce international plus équitable. Pour sa part, le Gouvernement sénégalais est déterminé à faire face à ses engagements, en particulier s'agissant des femmes et des jeunes. Comme lors des sessions précédentes, le Sénégal présentera un projet de résolution concernant les jeunes, conjointement avec la Moldavie et le Portugal, et espère qu'il bénéficiera d'un large appui.

20. Sur le plan national, le Gouvernement sénégalais a adopté une stratégie de développement comportant quatre leviers fondamentaux : la création de richesses; le renforcement des capacités et les services sociaux de base; l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables; et l'élaboration d'un dispositif de mise en œuvre et de suivi décentralisé et participatif. Afin de lutter contre le VIH/sida, dont le taux de prévalence est relativement stable mais qui touche deux fois plus de femmes que d'hommes, le Sénégal a mis en place un programme de dépistage et de suivi gratuits afin de permettre un accès équitable aux soins.

21. **M. Solcan** (Roumanie), représentant la jeunesse roumaine, invite tous les gouvernements à suivre l'exemple de la Roumanie, qui, depuis quatre ans, inclue des représentants de la jeunesse dans la délégation nationale auprès de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de ses commissions techniques, lorsque les questions abordées s'y prêtent. Il est essentiel que les jeunes participent aux processus de décision pour qu'ils puissent devenir des membres à part entière de la société mondiale.

22. Rappelant que l'éducation permet de réduire la pauvreté, l'inégalité des sexes, les problèmes de santé et le chômage, l'orateur dit que la communauté internationale a fait des progrès encourageants vers l'éducation de base pour tous, et que le lancement de l'initiative « Éducation pour tous : promotion 2015 » en 2008 est un événement important dans la lutte contre l'analphabétisme. Toutefois, du fait de la crise économique, de plus en plus de jeunes n'ont pas accès à une instruction élémentaire, il faut donc redoubler d'efforts pour que tous aient accès à un enseignement de base à un coût abordable. L'utilité de l'éducation non formelle doit également être explorée.

23. **M^{me} Sârbu** (Roumanie), s'exprimant également au nom de la jeunesse roumaine, poursuit en déclarant que les jeunes sont parmi les groupes les plus touchés par les graves crises financière et économique qui frappent actuellement le monde. En effet, les jeunes représentent 40 % des 59 millions de nouveaux chômeurs recensés par l'Organisation internationale du Travail (OIT) depuis 2007 et environ 45 % des personnes ayant basculé dans la misère. Bien que la tendance soit moins alarmante en Roumanie, les autorités roumaines se sont engagées dans plusieurs projets législatifs visant à donner aux jeunes des chances réelles de trouver un emploi décent et productif et à briser ainsi le cercle vicieux créé par le chômage, la pauvreté, et l'accès limité à l'éducation et aux soins médicaux.

24. Inspiré du Programme pour un travail décent et de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable adoptée en 2008, le Pacte mondial pour l'emploi illustre la volonté de l'OIT et de ses membres de faire face à la crise. Il faut cependant que les paroles se traduisent en actes. Premièrement, les programmes scolaires devraient être révisés et élargis dans le monde entier. Des normes internationales devraient être instaurées, dans la mesure du possible, afin de permettre aux jeunes de tirer parti des possibilités d'emploi chez eux et à l'étranger. Deuxièmement, les jeunes devraient pouvoir contribuer à l'élaboration de la législation relative au travail, par exemple grâce aux technologies de l'information et des communications, afin que leurs intérêts soient pris en compte au même titre que ceux des employeurs. Troisièmement, les jeunes entrepreneurs devraient recevoir un appui financier de base afin qu'ils puissent faire profiter l'ensemble de la société de leur créativité et de leurs capacités d'innovation.

25. **M^{me} Al-Zibdeh** (Jordanie) explique que la Jordanie a adopté divers programmes pour la protection et le bien-être de la société. Un des thèmes prioritaires du Gouvernement est le renforcement du rôle de la famille. En 2014, la Jordanie célébrera le vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille pour marquer son appui au travail accompli par l'ONU sur la question. Elle a instauré un Conseil national de la famille, qui est chargé de lancer des campagnes visant à améliorer la cohésion entre les membres de la famille et des initiatives telles que le Plan stratégique national pour la protection de la

famille et la prévention de la violence (2005-2009). Le Conseil met également en œuvre des politiques tendant à satisfaire les besoins essentiels de la famille et à accroître son rôle dans la société, se fondant, pour ce faire, sur un partenariat entre le secteur formel et le secteur privé et une coopération avec les organisations de la société civile.

26. La Jordanie estime que les personnes handicapées ne sont pas dûment prises en compte dans les OMD. Pour protéger leurs droits, elle a mis en place la Stratégie nationale 2007-2009 qui leur est consacrée et établi le Conseil supérieur des personnes handicapées, qui tiendra sa première session en novembre 2009. Quant aux jeunes, s'ils sont un groupe important de la population dont les droits doivent être protégés, ils se retrouvent aussi pénalisés par de nombreux problèmes – chômage, pauvreté, maladies, toxicomanie, délinquance, accidents, conflits – auxquels s'ajoutent les défis spécifiques aux filles, notamment la nécessité de les intégrer davantage dans la prise de décisions. La Stratégie 2007-2009 du Conseil supérieur de la jeunesse vise à renforcer la participation des jeunes et à promouvoir le respect de leurs droits civils et politiques tout en les responsabilisant. Au chapitre des personnes âgées, une stratégie a été instaurée pour intégrer ce groupe de la population dans tous les aspects de la vie économique, sociale et humaine. Toutes ces mesures politiques de développement social sont mises en œuvre dans le respect des principes de non-exclusion et de non-discrimination.

27. **M. Naef** (Suisse), s'exprimant au nom de la jeunesse suisse, explique que les jeunes, qui représentent quelque 17 % de la population mondiale, portent en eux les solutions futures aux problèmes du monde. Or, en période de crise, les groupes vulnérables – dont les jeunes – sont menacés d'exclusion sociale, phénomène dont les conséquences néfastes et multiples sont esquissées par le Secrétaire général dans son rapport (A/64/157). Il importe donc de mettre en place des instruments d'inclusion sociale qui permettent d'atténuer l'impact de la crise. Pour la Suisse, ces instruments sont, d'une part, le renforcement de la formation et la création d'emplois et, d'autre part, l'instauration de systèmes de sécurité sociale. Ces systèmes jouent un rôle essentiel en temps de crise, même s'ils présentent un risque supplémentaire en termes de financement. Déplorant que la communauté internationale n'étudie, ni ne reconnaîsse, l'énorme potentiel que renferme un système de sécurité sociale

pour les pays en développement et les pays les moins avancés, l'orateur estime que la communauté internationale doit unir ses efforts pour instaurer, dans un délai raisonnable, une sécurité sociale mondiale minimale qui garantisse une couverture universelle adaptée aux besoins de chaque pays. L'engagement de l'OIT et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination mérite d'être salué à cet égard. Il importe de ne pas opérer de discrimination dans le domaine de l'inclusion sociale des jeunes. Dans son rapport (A/64/157), le Secrétaire général qualifie de groupe particulièrement vulnérable les jeunes issus de l'immigration. La Suisse propose donc que le rapport de 2011 du Secrétaire général sur la question soit consacré au thème de la migration.

28. **M. Rahman** (Bangladesh) estime que les personnes âgées devraient jouer un rôle plus actif dans la société et bénéficier d'une image moins dégradante. Le vieillissement de la population, s'il témoigne d'une consolidation des acquis en matière de développement social, notamment de l'allongement de la durée de vie, est également devenu une préoccupation majeure. Ainsi, l'on compte désormais 737 millions de personnes âgées dans le monde; au Bangladesh, leur nombre devrait être de 18 millions en 2025, contre 6 millions en 1991. La grande majorité de cette population qui ne cesse de croître, vit en deçà du seuil de pauvreté, ce qui risque de poser un problème social, aggravé par la crise économique, financière et climatique actuelle. C'est pourquoi le Bangladesh s'est engagé à mettre en œuvre le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, dont l'application incombe au premier chef aux gouvernements nationaux mais requiert également une coopération sur le plan international. Reconnaissant le lien entre vieillissement et pauvreté, le Bangladesh a axé ses efforts de mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur l'élimination de la pauvreté: plus de la moitié des ressources budgétaires du pays sont affectées à des programmes de réduction de la pauvreté dans le but d'en ramener le taux de 45 % à 15 % d'ici à 2021. Récemment, le Gouvernement a augmenté le taux des pensions de retraite et leur couverture, puisque 2,2 millions de personnes en sont désormais bénéficiaires. Il a également noué un partenariat avec des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile et œuvre à promulguer une loi garantissant les droits des personnes âgées. La communauté internationale a le

devoir de s'employer à remédier aux lacunes dans ce domaine, notamment en mobilisant des ressources adéquates qui permettent une application pleine et entière des programmes nationaux en faveur des personnes âgées. Il est donc essentiel que les pays développés assument l'engagement qu'ils ont pris au titre de l'aide publique au développement, et réaffirmé dans le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, de consacrer, d'ici à 2010, 0,7 % de leur revenu national brut aux pays en développement et 0,2 % aux pays les moins avancés.

29. **M^{me} Popova** (Bulgarie), s'exprimant au nom de la jeunesse bulgare, dit qu'il importe au premier chef de promouvoir la participation des jeunes à la prise de décisions à tous les niveaux et qu'il faudrait, à cette fin, inclure les jeunes dans tous les comités et organes des Nations Unies chargés des questions de développement social. Les organisations non gouvernementales de jeunes devraient également figurer au nombre des organisations accréditées auprès de l'ONU. Il faudrait en outre renforcer l'efficacité des associations de jeunes des Nations Unies par une coopération avec le Forum mondial des jeunes du système des Nations Unies et par la tenue de manifestations mondiales telles qu'une Journée internationale de la jeunesse. S'agissant de susciter une coopération avec l'ONU, la mesure la plus importante consiste à financer des activités en relation avec le Programme d'action mondial pour la jeunesse. Des crédits devraient être affectés aux bureaux nationaux du PNUD, à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et aux autres institutions ayant un rapport avec les jeunes. Ces fonds devraient être octroyés non seulement aux grandes organisations non gouvernementales expérimentées mais aussi aux groupes informels qui s'intéressent de près aux jeunes des pays en développement pour leur permettre de faire entendre leur voix. L'on pourrait même envisager la mise en place d'un organe consultatif permanent des jeunes auprès de l'ONU.

30. **M. Puri** (Inde) dit que, 15 ans après le Sommet mondial pour le développement social, il reste beaucoup à faire, l'année écoulée ayant été particulièrement difficile pour les pays en développement en raison de la crise économique et financière. Cette crise, qui n'est pas le fait des pays en développement, freine leur croissance économique et compromet les lents progrès accomplis. Il apparaît en

conséquence impératif de poursuivre, voire d'intensifier, les efforts d'assistance, notamment financière, aux pays en développement – le Secrétaire général de l'ONU ayant lui-même clairement mentionné le lien direct entre la disponibilité des ressources et les progrès dans la réalisation des OMD.

31. L'orateur se félicite de ce que le Secrétaire général ait cité dans son rapport (A/64/158) l'Inde comme l'un des rares exemples de réussite en matière de développement social et souligne que la croissance inclusive constitue le principal thème du onzième Plan quinquennal national pour 2007-2012. Le « Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Act » (NREGA), adopté en 2006, garantit, notamment, 100 jours de travail par an aux adultes, assortis d'un salaire minimal obligatoire. Ce mécanisme, dont les femmes et d'autres groupes marginalisés ont tout particulièrement bénéficié, a fourni l'an dernier du travail à 45 millions de personnes grâce à la mise en œuvre de programmes de développement rural. Il est exécuté conjointement avec un autre programme, intitulé « Bharat Nirman », centré sur la construction d'infrastructures en zone rurale. Un autre programme national a été mis en place pour améliorer les conditions de logement des habitants de bidonvilles. En matière d'éducation, l'Inde a promulgué une loi qui garantit le droit à l'éducation jusqu'à 14 ans et accorde une attention particulière aux enfants handicapés. Elle a également lancé une mission visant à réduire de moitié le taux d'analphabétisme des femmes en trois ans.

32. **M^{me} Mangesho** (République-Unie de Tanzanie) déclare que la mise en œuvre du Programme d'action de Copenhague pour le développement social est vitale pour parvenir aux objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les OMD. La République-Unie de Tanzanie a, dans ce contexte, mis sur pied une stratégie nationale de réduction de la pauvreté et de promotion de la croissance. Elle a enregistré des résultats concrets dans ce domaine, mais la crise financière, alimentaire, énergétique mondiale ainsi que les effets des changements climatiques compromettent la viabilité des acquis. Il est donc impératif de revoir les options politiques en conséquence. La création d'emplois, dans le respect du principe du travail décent, pour les jeunes – qui représentent 68 % de la population active nationale – est une des priorités du Gouvernement. À ce titre, plusieurs mesures ont été prises, en particulier

l'adoption d'un Plan d'action national pour l'emploi des jeunes. Des programmes cibles ont été mis au point, notamment en ce qui concerne le renforcement d'un fonds de développement des jeunes, l'élaboration de manuels de formation pour améliorer l'esprit d'entreprise et la mise au point de projets de gestion financière. Enfin, l'oratrice rappelle la proposition formulée par M. Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie, à l'Assemblée générale, tendant à proclamer une décennie de l'emploi des jeunes en Afrique.

33. Reconnaissant que la majorité de la population vit en zone rurale et que l'agriculture en est, de ce fait, la principale activité économique, le Gouvernement tanzanien s'emploie à moderniser le secteur pour le rendre plus productif et lance un appel à la communauté internationale afin qu'elle encourage les partenariats entre le secteur public et le secteur privé. Dans ces efforts, il convient de ne pas oublier les défis qui se posent aux personnes âgées. Le vieillissement de la population mondiale est une préoccupation universelle. L'oratrice se félicite de la Réunion du Groupe d'experts sur les droits des personnes âgées, qui s'est tenue à Bonn en mai 2009, et demande que les recommandations qui en sont issues soient largement diffusées auprès des États Membres et des organisations s'occupant des personnes âgées. Le Gouvernement tanzanien se félicite de la recommandation du Groupe d'experts tendant à la nomination d'un Rapporteur spécial sur les droits des personnes âgées. Les personnes handicapées exigent elles aussi une attention accrue, mais elles sont invisibles dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des OMD. Le Gouvernement tanzanien présentera une résolution tendant à inclure ces personnes dans les OMD.

34. Les coopératives sont d'importants facteurs d'autonomisation économique des collectivités, en particulier en zone rurale. L'histoire du coopérativisme en République-Unie de Tanzanie remonte à l'indépendance du pays. Le Gouvernement tanzanien poursuit une politique claire dans ce domaine, s'efforçant de créer un environnement porteur, notamment par l'instauration d'unions de coopératives agricoles et de sociétés d'épargne et de crédit. La République-Unie de Tanzanie s'engage à poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague sur le développement social.

35. **M^{me} Mballa Evenga** (Cameroun), faisant le bilan de la situation sociale dans le monde en 2009, prend note du retard accumulé dans la réalisation de l'objectif visant à réduire, d'ici à 2015, l'extrême pauvreté, dont souffrent particulièrement les pays en développement. Ainsi, en Afrique subsaharienne, la part de la population vivant dans l'extrême pauvreté a plus que doublé depuis 1981. En outre, les crises financière et économique mondiales, la volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie ainsi que les changements climatiques ont porté un coup aux progrès réalisés jusque-là, sapant ainsi toutes les chances de parvenir à un développement social. Dans ce contexte, il est fondamental d'augmenter l'aide publique au développement, comme convenu à l'échelle internationale. En dépit des difficultés, les pays en développement ont entrepris des efforts pour faire du développement social une réalité, notamment en élaborant des stratégies et des politiques favorisant la promotion sociale des groupes les plus vulnérables et la création d'emplois.

36. Le Cameroun a fait de la lutte contre la pauvreté une priorité nationale et les différents plans et programmes adoptés au niveau mondial servent de feuille de route à l'action du Gouvernement camerounais. Convaincu que l'intégration et la cohésion sociales ne pourront être garanties que par la réduction des inégalités et la promotion de l'accès aux services sociaux de base, à l'éducation et aux services de santé pour tous, et particulièrement les jeunes, les personnes handicapées et les personnes âgées, il a notamment élaboré une politique nationale de la jeunesse et lancé un vaste programme de recrutement dans la fonction publique. Ces mesures visent notamment à réduire le taux de chômage des jeunes, en partie dû à la restructuration des entreprises du secteur public et parapublic et au gel des embauches dans la fonction publique par le passé, qui a touché près de 17 % de la population active, dont 32 % en milieu urbain et 9 % en zone rurale. Pour que l'égalité des chances devienne une réalité pour les personnes handicapées et afin de leur garantir des droits spéciaux, le Cameroun a adopté des textes législatifs qui font de l'accès de ces personnes aux soins de santé, à la formation professionnelle et à l'emploi une obligation de solidarité nationale. Il a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif en octobre 2008. En ce qui concerne l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, la représentante précise qu'au

Cameroun, les personnes âgées tiennent une place centrale et participent à la prise de toutes les décisions importantes. Elle rappelle qu'à l'occasion du cinquième anniversaire de l'adoption du Plan de Madrid, le Cameroun avait demandé la création d'un fonds destiné au financement des projets et programmes visant à mieux exploiter le potentiel des personnes âgées.

37. M. Giorgio (Érythrée) déclare que, face à la gravité des effets socioéconomiques des crises mondiales actuelles sur la plupart des pays en développement et sur les pauvres, les parties prenantes doivent prendre d'urgence des mesures énergiques et homogènes pour éliminer les difficultés sous-jacentes qui continuent d'empêcher les pays en développement de réaliser le développement. Il faut laisser aux gouvernements nationaux la liberté d'élaborer des initiatives et des stratégies adaptées à leur situation et priorités spécifiques.

38. L'Érythrée s'emploie à réaliser les objectifs du Sommet mondial pour le développement social de 1995 et les OMD en instaurant une société plus équitable, attentive aux problèmes des femmes, des jeunes, de la famille, des personnes âgées et des personnes handicapées, dans toutes les régions, et plus particulièrement dans les zones rurales, qui ont été privées des services les plus élémentaires pendant de nombreuses décennies. Après des années de conflit, elle a pris en main l'exécution de programmes de relèvement, de reconstruction et de construction de l'infrastructure économique, sociale et physique et mobilisé ses ressources humaines, matérielles et financières limitées. Des mesures comme la modernisation des établissements du primaire et du secondaire, l'extension du réseau électrique aux petites villes et aux zones rurales et le renforcement de l'accès aux services sociaux de base ont déjà permis un allongement de l'espérance de vie et une baisse du taux de mortalité infantile et de mortalité des enfants de moins de 5 ans, du taux de morbidité et de mortalité dues au paludisme, du taux de mortalité maternelle et du nombre de personnes vivant avec le VIH/sida. La mobilisation de la main-d'œuvre nationale, en particulier des jeunes, dans le cadre d'un programme de développement national, a joué un rôle central dans la construction de l'infrastructure de base sur laquelle l'Érythrée a bâti son développement économique et social au prix d'immenses sacrifices humains et financiers. La situation des personnes handicapées est

systématiquement prise en compte dans le programme de développement du pays. L'un des objectifs de l'Érythrée est d'obtenir la participation effective des personnes handicapées dans toutes les sphères de la vie sociale en améliorant leur situation physique et psychologique, leur niveau d'éducation et leur image dans la société. Des mesures et des programmes ont été mis en place afin que les personnes handicapées aient pleinement accès à des services répondant à leurs besoins spécifiques.

39. La communauté internationale doit aller au-delà des déclarations d'intentions et faire une réalité des objectifs qu'elle s'est fixés. La coordination et la coopération à tous les niveaux jouent un rôle important à cet égard.

40. M^{me} Kidanu (Éthiopie), soulignant l'importance des principes consacrés lors du Sommet mondial pour le développement social de 1995 et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, déclare que la Constitution éthiopienne consacre l'accès de tous les Éthiopiens à la sécurité sociale dans la mesure des ressources nationales. Elle énumère les nombreux organismes et lois qui ont pour objet de protéger les droits sociaux et économiques des travailleurs des secteurs public et privé, tout en précisant qu'en raison de ressources limitées, certaines prestations ne sont pas prévues, notamment les allocations en cas de chômage et les allocations familiales. L'Éthiopie considère la fourniture d'une protection sociale aux groupes défavorisés, tels que les jeunes sans emploi, les enfants, les femmes pauvres, les personnes âgées et les personnes handicapées, comme une obligation universelle. Elle s'emploie sans relâche à donner à la population éthiopienne les moyens de devenir autonome et d'améliorer ses conditions de vie dans un environnement accordant des chances égales aux femmes et aux hommes, toutes générations confondues, dans toutes les régions du pays. Les programmes successifs de lutte contre la pauvreté qu'a adoptés le Gouvernement éthiopien témoignent de sa détermination à réaliser les OMD.

41. La société éthiopienne est principalement agraire et, dans les zones rurales, les activités de subsistance sont liées aux petites exploitations. Conscient du rôle de l'agriculture dans la création d'emplois, la sécurité alimentaire et l'amélioration des conditions de vie des Éthiopiens vivant dans les zones rurales, le Gouvernement a élaboré des politiques et adopté des stratégies et des programmes visant à accélérer le

développement de ce secteur. Ces mesures ont contribué à la croissance globale de l'économie éthiopienne, qui atteint 10 % à 12 % par an depuis cinq ans. Le Gouvernement éthiopien a également renforcé ses politiques de promotion de l'emploi dans les zones urbaines. Il a encouragé la création de petites et moyennes entreprises en facilitant l'accès au crédit et en proposant des activités de formation courte et des services de conseil, puis coordonné cette action avec l'exécution d'un programme national de création de logements. Au cours de l'exercice budgétaire écoulé, près de 4 300 microentreprises et petites entreprises ont été créées dans 55 centres urbains. Les programmes de création de logements ont satisfait les besoins dans ce domaine, tout en permettant de créer plus de 16 000 emplois en zone urbaine.

42. L'Éthiopie a également pris de nombreuses mesures pour appliquer le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, dont la mise en place d'un plan national d'action pour les personnes âgées. Elle est également décidée à appliquer le programme pour un travail décent et à continuer de promouvoir le développement social et l'insertion de tous les groupes de la population mais, pour cela, doit pouvoir compter sur la coopération des pays développés.

43. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua) déclare que les graves crises financières et économiques, la volatilité du prix des denrées alimentaires et de l'énergie et les effets des changements climatiques sont le produit d'un système capitaliste qui menace l'existence même de l'humanité. Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationales de la République du Nicaragua donne rang de priorité à l'élimination de la pauvreté et applique des programmes de développement économique et social qui tiennent compte des besoins des classes les plus défavorisées. Il a créé des dispositifs garantissant la participation des plus démunis à l'élaboration des politiques publiques et leur accès aux services. Les soins de santé et l'éducation sont gratuits. D'après les estimations de l'Organisation mondiale de la Santé, le Nicaragua a dépassé l'OMD visant une réduction de moitié de l'incidence et de la prévalence de la tuberculose et du taux de mortalité dû à cette maladie d'ici à 2015. En outre, le taux de mortalité maternelle est passé de 90 pour 100 000 naissances vivantes en 2006 à 64 pour 100 000 en 2008. Dans le domaine de l'éducation, le Nicaragua a été déclaré pays exempt d'analphabétisme.

44. Le Nicaragua a adopté une loi relative à la sécurité et à l'autonomie alimentaires et nutritionnelles et son Programme spécial pour la sécurité alimentaire a été salué par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Il a également adopté de nombreuses mesures afin d'améliorer la situation des femmes, notamment un programme de bons de production alimentaire dont les principales bénéficiaires sont les femmes des zones rurales. Dans le secteur agricole, il a amélioré la prestation de services, tels que la diffusion des méthodes culturales respectueuses de l'environnement auprès des peuples autochtones et des communautés d'origine africaine.

45. Le Nicaragua se félicite de l'action menée par la Voie bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine, qui s'appuie sur la solidarité, l'unité et la complémentarité pour affronter les difficultés actuelles. Il demande aux pays développés de ne pas prendre les effets d'une crise qu'ils ont eux-mêmes provoquée comme prétexte pour éviter de remplir leurs engagements en matière d'aide publique au développement.

46. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne) souligne l'engagement de son pays en faveur des objectifs établis lors du Sommet mondial pour le développement social. La Syrie examine et évalue les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans la réalisation du développement social pour tous. En raison des crises mondiales, de l'occupation étrangère, de l'exploitation des ressources, de l'aggravation des guerres d'agression et de violations graves et inhumaines du droit international, les États sont confrontés à de graves difficultés, qui pourraient réduire à néant tous les efforts entrepris et les progrès réalisés dans le domaine du développement social et en vue de l'établissement de sociétés stables, sûres et fondées sur la justice, dont les citoyens vivraient dans la dignité. Pour que les peuples vivant sous l'occupation puissent atteindre les objectifs du Sommet mondial de Copenhague et les OMD, entre autres, ils doivent accéder à l'indépendance et exercer leur droit à l'autodétermination.

47. La Syrie mène une politique économique et sociale juste, favorisant une répartition équitable des revenus et une participation importante des pauvres à l'élaboration des mesures visant à améliorer leur situation. Les jeunes sont encouragés à forger leur propre avenir et à participer à la prise de décisions les concernant, notamment en matière d'emploi. La Syrie a signé la Convention relative aux droits des personnes

handicapées et le Protocole facultatif s'y rapportant en 2009.

48. La Syrie a examiné tous les rapports du Secrétaire général sur le développement social et regrette qu'ils passent sous silence les conséquences désastreuses de l'occupation par Israël des territoires arabes en Palestine, dans le Golan syrien et au Liban. Elle regrette également que la Commission du développement durable n'ait pas abordé la question des handicaps résultant de l'utilisation, dans la région de la Syrie, d'armes pouvant avoir des répercussions à long terme, comme les bombes à sous-munitions et les mines.

49. **M^{me} Kavun** (Ukraine) déclare qu'en 2009, le Gouvernement ukrainien s'est efforcé d'éviter une baisse du niveau de vie et d'élaborer et appliquer des mesures destinées à réduire au minimum les répercussions de la crise financière et économique. Les crédits publics consacrés au secteur financier ont augmenté régulièrement de janvier à juin 2009 et les fonds affectés au développement social ont enregistré une hausse de 2,1 % par rapport à 2008. Le salaire minimum a été majoré de 3,3 % le 1^{er} avril 1991. Les règles concernant l'allocation d'aides sociales ont été modifiées afin que les chômeurs puissent en bénéficier. Les salaires nominaux moyens ont augmenté de 6,1 % par rapport à 2008 et le montant moyen des pensions versées de 10,7 %. Afin de lutter contre le chômage et de remédier aux problèmes saisonniers, le Gouvernement ukrainien a pris diverses mesures qui ont notamment permis de créer environ 295 000 emplois et de faire baisser le chômage de 0,2 % en juin 2009. Il a également modifié la législation relative à l'assurance sociale et élaboré des projets de lois sur la protection des femmes enceintes et mères de famille. En outre, il a renforcé les services sociaux destinés aux citoyens vulnérables, en particulier les personnes handicapées, les orphelins et les enfants hospitalisés à long terme dans des établissements publics de soins.

La séance est levée à 13 heures.